



Se Syndiquer... Pourquoi pas moi ?

SECTEUR NON LUCRATIF

libre & indépendant

Pour FORCE OUVRIÈRE :

Le syndicat constitue l'instrument privilégié de la défense des intérêts moraux et matériels des salariés qui se regroupent en y adhérant volontairement et librement.

FORCE OUVRIÈRE est représentée partout en France (15000 implantations), et intervient pour vous conseiller et vous aider individuellement ou collectivement.

FORCE OUVRIÈRE a une seule ligne de conduite, que vos droits soient reconnus et que vos revendications soient entendues et défendues.

FORCE OUVRIÈRE c'est le syndicalisme indépendant à l'égard des partis politiques, des philosophies, des religions. C'est la liberté syndicale et la démocratie qui permettent aux adhérents de participer à ses décisions.

Adhérer à Force Ouvrière est un acte responsable car se syndiquer signifie aussi s'impliquer, prendre part à la vie syndicale et chercher à influencer, à bâtir le rapport de force pour faire avancer nos revendications.

C'est aussi refuser de se résigner.

À l'heure où le patronat et les gouvernements successifs cherchent à remettre en cause l'existence même de nos acquis sociaux, le contrepoids syndical est plus que jamais indispensable.

Qui peut croire qu'un salarié isolé peut faire face à un employeur ?

Adhérer à FORCE OUVRIÈRE, c'est contribuer à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.



Adhérer c'est :

- bénéficier d'une aide juridique professionnelle.
- bénéficier de **66% de la cotisation est déductible des impôts** ou permet de bénéficier d'un « avoir fiscal ».

La cotisation donne droit à une information régulière de son syndicat.



«Défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs de tous les salariés»





Quels sont les établissements de santé du secteur non-lucratif couverts par l'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE ?

Ce sont principalement des établissements qui sont gérés par des Associations, des Fondations ou certaines mutuelles couvertes ou non par une convention collective nationale.

Il s'agit des établissements sanitaires, des EHPAD, des SSR, des SSIAD, ...

L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE négocie la Convention Collective Nationale 51 (FEHAP), celle de la Croix-Rouge française et celle de l'Établissement Français du Sang.

Dans le secteur de la Santé Privée, FORCE OUVRIÈRE siège dans toutes les conventions collectives dont la vôtre. Nos représentants y négocient, entre autres, les salaires, les classifications la durée du travail, les conditions de travail et les primes conventionnelles. FORCE OUVRIÈRE négocie aussi dans les instances qui gèrent la formation professionnelle.

Depuis de trop nombreuses années, l'absence de revalorisation salariale entraîne le départ d'un grand nombre de salariés et constitue un obstacle au recrutement. Le manque chronique de personnel est souvent à l'origine de mauvaises conditions de travail qui favorisent un grand nombre de démissions. Constat est fait que le secteur manque d'attractivité.



L'Union Nationale de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE vous propose de vous engager à ses côtés pour être en mesure de peser face à votre direction et face à la fédération patronale pour ensemble mener le combat pour la satisfaction des revendications :

- **Augmentation des salaires**
- **Amélioration des conditions de travail**
- **Embauches massives dans notre secteur**
- **183 € pour les exclus du « Ségur »**
- **Respect de la vie privée**
- **Une vraie politique de formation diplômante afin de permettre une véritable évolution de carrière.**

#2022enforce

